

ORDRE DU JOUR
CONSEIL MUNICIPAL du 18 mai 2021 à 18H00

- Communications de Madame le Maire
- Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 16 février 2021.

Finances communales

29. Mise en œuvre d'une provision semi-budgétaire pour litige.
30. Rapport d'observations définitives de la Chambre Régionale des Comptes (CRC) relatives au contrôle des comptes et de la gestion de la société locale d'équipement et d'aménagement de l'aire métropolitaine Aix-Marseille-Provence (SOLEAM). Communication du rapport au conseil municipal.
31. Sortie du capital de la Société Locale d'Équipement et d'Aménagement de l'aire Métropolitaine. (SOLEAM). Cession des actions de la commune de Cassis à la commune de Roquefort-La-Bédoule.
32. Versement d'une subvention au profit de l'association « maison médicale de garde de la Timone ».
33. Rapport annuel sur la qualité et le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés. Exercice 2019.
34. Fixation de la participation financière de la ville aux tarifs des transports scolaires.

Direction des Services Techniques et des Moyens Généraux

35. Autorisation de signature d'une convention tripartite pour la réalisation de travaux de remplacement du poste haute tension sur le site du Technoparc du Brégadan sous maîtrise d'ouvrage de la ville de Cassis.
36. Marché de prestations d'émission, de livraison et de suivi de gestion des titres-restaurant matérialisés et dématérialisés pour le personnel de la ville et du CCAS. Autorisation de signature du marché.

Personnel communal

37. Versement d'une subvention du Fonds pour l'Insertion des Personnes Handicapées à un agent municipal dans le cadre du maintien dans l'emploi de ce dernier.

Espaces Naturels et Urbains

38. Gestion des coupes de bois dans la forêt communale relevant du régime forestier pour l'année 2021.
39. Enquête publique de la Zone de Mouillage et d'Équipements Légers (ZMEL) de Port-Miou. Avis de la commune.
40. Elaboration du Règlement Local de Publicité Intercommunal (RLPi) du Territoire Marseille Provence. Avis du Conseil Municipal sur le Projet de RLPi arrêté.